



Chambre régionale des comptes  
de Basse-Normandie

Réf. : ROD2/FC/09-359

*Bénouville, le 8 juillet 2009*

**RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES  
SUR LA GESTION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE L'ORNE (SDIS)**

**Années 2001 à 2008**

*Rappel de procédure*

*La chambre a inscrit à son programme l'examen de la gestion du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de l'Orne à partir de l'année 2001 qui a été confié à M. Chanliau, conseiller. Par lettre en date du 12 mars 2008, le président de la chambre en a informé M. Gérard Burel, président du SDIS jusqu'au 19 mars 2008 et M. Alain Lambert, président en fonctions. Les entretiens de fin de contrôle ont eu lieu le 31 octobre 2008 entre M. Gérard Burel d'une part, M. Alain Lambert d'autre part, et le rapporteur.*

*Lors de sa séance du 3 décembre 2008, la chambre a arrêté des observations provisoires portant sur les années 2001 à 2008. Celles-ci ont été transmises dans leur intégralité à M. Alain Lambert et M. Gérard Burel, et, pour les parties qui les concernent, aux personnes nominativement ou explicitement mises en cause. Seul le président du SDIS a répondu et aucun des destinataires n'a demandé à être entendu par la chambre.*

*Après avoir entendu le rapporteur et pris connaissance des conclusions du procureur financier, la chambre a arrêté, le 13 mai 2009, le présent rapport d'observations définitives dans la composition suivante : M. Leyat, président, M. Phelouzat, président de section, et M. Chanliau, conseiller-rapporteur.*

*Le rapport a été communiqué à l'ordonnateur en fonctions et, pour la partie le concernant, à son prédécesseur en fonctions au cours de la période examinée. Seul le président en fonctions y a répondu. Cette réponse, qui engage sa seule responsabilité, est jointe au présent rapport qui devra être communiqué par le président à son assemblée délibérante lors de la plus proche réunion suivant sa réception. Il fera l'objet d'une inscription à l'ordre du jour, sera joint à la convocation adressée à chacun de ses membres et donnera lieu à un débat.*

*Ce rapport sera, ensuite, communicable à toute personne qui en ferait la demande en application des dispositions de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978.*

### **Synthèse des principales observations**

La départementalisation issue de la loi du 3 mai 1996 n'a pas produit les économies d'échelle escomptées : le budget du SDIS de l'Orne s'est accru de plus de 80 % en 10 ans, en dépit des rationalisations entreprises.

Malgré les efforts de l'établissement, les objectifs de recrutement de sapeurs-pompiers volontaires ne sont pas atteints, alors que ceux-ci représentent plus de 90 % des effectifs du SDIS.

La prestation de fidélité et de reconnaissance (PFR) ne répond pas aux objectifs fixés en matière de volontariat.

La situation financière du SDIS de l'Orne est globalement saine. Toutefois, sa section de fonctionnement se caractérise par une augmentation des produits inférieure à celle des charges.

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de l'Orne employait, au 31 décembre 2007, 80 sapeurs-pompiers professionnels (SPP) et 1 253 sapeurs pompiers volontaires (SPV), ainsi qu'une cinquantaine de personnels médicaux ; son budget annuel s'élevait, en 2008, à 21,7 M€, dont 13,8 M€ en fonctionnement et 7,8 M€ en investissement.

Erigé en établissement public depuis la loi du 3 mai 1996, il est classé en 4<sup>ème</sup> catégorie, sur les cinq répertoriées par le ministère de l'intérieur.

Son organisation repose sur trois groupements territoriaux opérationnels regroupant chacun plusieurs centres d'intervention et de secours (CIS).

Le siège de sa direction à Alençon est situé depuis 2001 sur un site industriel réhabilité, comprenant les locaux de la direction, le centre de traitement de l'alerte, le centre opérationnel ainsi que l'école départementale de sapeurs-pompiers dotée d'un plateau technique dévolu à la formation pratique des sapeurs-pompiers. Un pôle technique a également été installé sur le site en 2005.

Le présent examen de la gestion, qui n'est pas exhaustif, a porté sur l'organisation matérielle et administrative du SDIS, sur la conformité de certaines procédures aux dispositions réglementaires, sur la réalisation de ses objectifs et, enfin, sur sa situation financière.

## **I – La mise en place de la départementalisation**

Selon un rapport de la mission d'inspection de la défense et de la sécurité civiles de décembre 2006, le budget du service départemental d'incendie et de secours de l'Orne (SDIS) s'élevait en 1996, à environ 11 M€, année de la loi sur la départementalisation des SDIS, dont un des objectifs était la réalisation d'économies d'échelle. Dix ans plus tard, le budget du SDIS de l'Orne s'est accru de plus de 80 % ; il atteint même 17,55 M€ au titre de l'année 2008, hors opérations d'ordre. Cette évolution résulte pour l'essentiel de l'accroissement sensible des dépenses de fonctionnement, et notamment des charges de personnel en raison de l'augmentation du coût salarial des sapeurs pompiers volontaires (SPV), même si l'on tient compte du coût intrinsèque des changements induits par les transferts de moyens et la mise en œuvre d'un budget adapté au nouveau contexte.

Il n'apparaît donc pas que la départementalisation ait produit les économies d'échelle escomptées, ni que les dépenses réalisées par le SDIS de l'Orne depuis ces dernières années ait eu pour résultat un accroissement des moyens opérationnels. Selon les données du ministère de l'intérieur, cette tendance est celle constatée pour les SDIS sur l'ensemble du territoire national. Selon le SDIS, l'accroissement quantitatif des moyens ne constituait pas un objectif prioritaire, mais plutôt leur rationalisation, à l'exemple du parc de véhicules dont l'âge moyen a pu être diminué entre 2001 et 2006. L'établissement justifie cette démarche par sa volonté d'adapter les moyens et leur implantation géographique aux risques recensés sur le département.

La départementalisation du SDIS de l'Orne n'a été réalisée qu'en 1999. Un rapport d'inspection d'avril 2002 précise que le transfert des immeubles des centres d'interventions et de secours (CIS) a été effectué au 1<sup>er</sup> janvier 2000. Vingt-sept centres ont été transférés en pleine propriété, les autres étant mis à disposition. Le capital des emprunts souscrits par les communes pour la construction des CIS (2,7 M€) leur a été remboursé lors de la signature des conventions passées entre les communes et le département, le SDIS souscrivant lui-même à cette fin un emprunt. L'évolution sur la période des normes techniques - très présentes dans cette activité - n'a fait qu'accroître le coût de fonctionnement, tandis que les interventions sont désormais plus longues de 30 % par rapport à la décennie précédente. L'augmentation du coût des contrats de maintenance est également non négligeable. L'état des casernes a nécessité une remise à niveau coûteuse, ces réalisations n'entraînant pas une hausse importante du coût par habitant, actuellement l'un des plus bas au niveau national. Les interventions du SDIS en lieu et place des services de santé représentent, selon lui, un coût net dans la mesure où le coût par intervention est estimé à 350 €, alors que la réglementation en vigueur, régissant les facturations est nettement inférieure à ce montant.

## **II – Les observations relatives à l'organisation et le fonctionnement du SDIS**

### **1 - Les outils et les moyens**

Le dernier schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) en vigueur a été arrêté par le préfet de l'Orne le 25 octobre 2006. Il prévoit de nombreuses orientations dans le domaine opérationnel afin de parer aux risques identifiés. Les objectifs liés à la couverture de ces risques sont quantifiés et un plan d'équipement ciblé a été élaboré à partir de ce document (plan d'équipement pluriannuel 2007-2011, devenu depuis "*plan d'investissement pluriannuel 2008-2011*").

S'agissant des effectifs, le nombre de sapeurs pompiers professionnels est demeuré stable sur la période examinée :

| Effectifs SPP          | 2001      | 2004      | 2007      |
|------------------------|-----------|-----------|-----------|
| - Officiers supérieurs | 3         | 3         | 4         |
| - Autres officiers     | 8         | 15        | 13        |
| - Sous-officiers       | 31        | 28        | 33        |
| - Hommes de rang       | 41        | 37        | 30        |
| <b>TOTAL</b>           | <b>83</b> | <b>83</b> | <b>80</b> |

Source : SDIS de l'Orne

Quant aux sapeurs-pompiers volontaires, qui représentent plus de 90 % de l'effectif total du SDIS, leur nombre s'élevait en moyenne, sur la même période, aux environs de 1 250.

Les statistiques nationales 2007 établies par la direction de la défense et de la sécurité civile du ministère de l'intérieur situent le SDIS de l'Orne, au sein de la 4<sup>ème</sup> catégorie, dans la strate moyenne nationale en fonction de plusieurs critères (nombre de SP pour 100 000 habitants, implication citoyenne en matière de volontariat). Il s'en distingue par une moindre importance des effectifs de pompiers professionnels pour 100 000 habitants, la faiblesse des effectifs de garde, et, à contrario, le haut niveau des effectifs d'astreinte.

## 2 - Le suivi des conventions

### La convention avec le Conseil général de l'Orne

La convention de financement pluriannuel passé entre le Conseil général de l'Orne et le SDIS l'a été tardivement, le 25 janvier 2008. Il n'a pas été trouvé trace dans les procès-verbaux du conseil d'administration d'une convention antérieure, bien que celle-ci soit obligatoire depuis la loi n° 2004-811 du 13 août 2004. Selon le procès-verbal du conseil d'administration en date du 7 décembre 2005, la mise en œuvre d'une telle convention nécessitait la production d'un rapport d'analyse financière dont les résultats puissent être communiqués au Conseil général afin que celui-ci estime au mieux sa participation budgétaire. Cette analyse ayant été présentée avec retard, la convention n'a été effective qu'à compter de 2008.

Elle prévoit la contribution départementale annuelle au budget du SDIS jusqu'en 2011 (8,3 M€ en 2008, 8,7 M€ en 2009, 9 M€ en 2010 et 9,5 M€ en 2011). De nombreux objectifs précis sont fixés au SDIS en contrepartie : estimation des besoins du SDIS en fonction du SDACR, fixation d'objectifs internes, optimisation de l'emploi des ressources de fonctionnement (possibilité de redéploiement interne du personnel permanent, mutualisation des services), planification selon une programmation pluriannuelle de la remise à niveau des ressources humaines, planification du volontariat, mise à jour du plan pluriannuel de formation, maîtrise des dépenses de fonctionnement, étudier les domaines non couverts où la responsabilité du SDIS peut être recherchée, mise en œuvre d'un programme d'investissement concernant les équipements, poursuivre et développer le contrôle de gestion, transmettre au Département une copie de l'ensemble des documents financiers annuels, budget primitif et compte administratif.

L'article 7 dispose que : *"Le SDIS et le Département s'engagent à réfléchir aux modalités de partenariat entre les deux collectivités dans différents domaines, en particulier, le conseil en matière juridique et l'appui technique pour la gestion rationnelle du patrimoine mobilier et immobilier"*. Au vu des nouveaux outils de trésorerie utilisés par le SDIS et de l'évolution réglementaire des achats publics, il serait souhaitable d'étendre cette clause au domaine comptable et financier.

### Les subventions attribuées par le SDIS

Le SDIS de l'Orne a versé, en 2007, la somme globale de 27 524 € à plusieurs organismes de droit privé, imputée sur le compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes ».

Une subvention de 60 146 € a été également versée, sur le compte 6474 « versement aux œuvres sociales – subvention au comité des œuvres sociales », au comité des œuvres sociales du SDIS de l'Orne. Une convention a été signée avec l'organisme bénéficiaire, conformément à une délibération du conseil d'administration en date du 27 mars 2002. Cette convention est renouvelable par tacite reconduction au-delà de son délai initial de trois ans. Elle respecte l'ensemble des dispositions de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application du 6 juin 2001, notamment la production annuelle d'un compte-rendu financier.

Pour autant, le document, bien que signé, n'est pas daté. Il serait souhaitable que la convention, tacitement reconductible, fasse l'objet d'une datation pour faire courir ses effets.

### **3 - Les délégations de signature**

Les ordonnateurs successifs ont donné des délégations de signature nominatives au directeur départemental pour des domaines administratifs et financiers, y compris en matière d'engagement de dépenses. Le directeur a accordé subdélégation à ses collaborateurs.

Ces délégations ne sont pas accompagnées du modèle de signature des bénéficiaires et le service des finances n'en dispose donc pas. Dans ces conditions, le contrôle des engagements ne peut être valablement effectué.

Par un arrêté du 11 juillet 2008, le vice-président du SDIS a également reçu une délégation *"pour la préparation et à l'effet de signer toutes correspondances, rapports, procès-verbaux, actes, arrêtés, marchés de fournitures, de services et de travaux, ainsi que les engagements de dépense concernant la gestion administrative et financière"*.

Bien que ces délégations comportent des seuils différents pour l'engagement des dépenses ainsi que pour la signature des marchés, le caractère général de la délégation accordée au vice-président fait double emploi, dans la gestion quotidienne, avec celle donnée au directeur départemental, ce qui peut constituer une source d'insécurité juridique. Une meilleure complémentarité devrait être recherchée.

### **4 - Le contrôle des stocks**

Une revue de procédure a été réalisée sur la gestion du magasin départemental avec les responsables du groupement technique et logistique, ainsi que du service des affaires juridiques.

S'agissant de la réforme des matériels, le SDIS ne fait plus appel aux services des domaines. Aucun contrôle ne semble réalisé sur les biens réformés et aucune procédure formalisée n'a pu être présentée.

Selon le SDIS, peu de matériels, jusqu'à présent, étaient concernés par la procédure des réformes, l'ampleur de leur vétusté les vouant à la destruction. Cependant, la mise en application des plans pluriannuels d'équipement devrait modifier le contexte. Ainsi, un compte avec France Domaines aurait été créé en 2009 pour la réforme des biens conservant une valeur marchande.

Les procédures d'inventaire du magasin départemental dont l'organisation a été achevée en 2008 ne sont pas formalisées, notamment en ce qui concerne l'habillement. Si les flux sont contrôlés

de manière formelle via un logiciel de gestion patrimoniale, l'inventaire du patrimoine du SDIS étant ainsi mis à jour périodiquement, le rapprochement entre l'inventaire physique et l'inventaire théorique n'a pu être établi. Le SDIS indique cependant effectuer un certain nombre de contrôles, bien que ceux-ci ne soient pas formalisés.

D'après le SDIS, un inventaire général des stocks d'habillement au sein des groupements territoriaux doit être organisé en 2009 et les centres de secours doivent désormais faire l'objet d'un inventaire physique exhaustif tous les trois ans.

### **III – Les objectifs et leur réalisation**

#### **1 - Les objectifs**

Le conseil d'administration, depuis 2005, arrête des objectifs de gestion définis avec les différents services, objectifs eux-mêmes déclinés en sous-objectifs opérationnels. Une cellule "contrôle de gestion" permet de mesurer les écarts entre le prévu et le réalisé, et procède aux recadrages nécessaires en liaison avec les services concernés, permettant à l'équipe de direction du SDIS de disposer d'un outil de pilotage formalisé, sous la forme de tableaux de bord. Un bilan annuel est réalisé, par l'intermédiaire d'un rapport d'activité.

Il ressort de la lecture du rapport d'activité 2007 que les objectifs arrêtés par le conseil d'administration font l'objet d'un suivi.

#### **2 - Les objectifs de formation**

La réalisation des objectifs généraux du SDIS, en fait ceux liés à la sécurité publique, suppose une politique de formation adaptée.

La formation dispensée au sein du SDIS de l'Orne repose sur la définition d'un plan d'objectifs pluriannuel établi sur cinq ans : l'analyse des plans 2003-2007 et 2008-2012 a permis de démontrer la qualité du travail effectué. Outre les outils de planification, le SDIS possède des moyens adaptés à ses besoins, tels une école départementale dotée d'un plateau technique très équipé, des locaux sportifs (notamment un gymnase), ainsi qu'un certain nombre d'outils de simulation matérielle.

Le SDIS de l'Orne a fait preuve d'initiative en mettant en place un système de téléformation permettant à chaque personnel de bénéficier d'une formation théorique à domicile sur les divers aspects du métier de sapeur-pompier. Cette politique de formation, moderne et innovante, semble satisfaire tout particulièrement les effectifs de volontaires tout en contribuant à leur fidélisation.

Cependant, le nombre de jours de formation est en régression depuis 2005, tandis que le budget annuel consacré (1,1 M€) reste constant sur la même période ; par ailleurs, le coût de la journée de formation repart fortement à la hausse à compter de 2007 :

| Année | Nombre de jours de formation (*) | Budget (en M€) | Coût de la journée « formation » / stagiaire |
|-------|----------------------------------|----------------|--|
| 2007  | 10 380                           | 1,1            | 107 €  |
| 2006  | 11 791                           | 1,1            | 91 €   |
| 2005  | 12 065                           | 1,1            | 91 €   |
| 2004  | 11 676                           | 1,1            | 93 €   |
| 2003  | 7 432                            | 1,0            | 134 €  |

Source : SDIS de l'Orne

\*formation des personnels du SDIS et formations communes

Selon le SDIS, le budget formation intègre les vacances des formateurs, celles des stagiaires sapeurs-pompiers volontaires, les charges salariales des formateurs professionnels et des personnels administratifs de l'école, la documentation, les frais logistiques ainsi que l'amortissement des locaux, mais l'évaluation du coût de la journée « formation » semble perfectible car tous les éléments ne sont pas pris en compte (coût des fluides consommés, coût des matériels, coûts des carburants).

Le nombre de jours de formation serait lié en grande partie aux recrutements des volontaires, du fait de la formation initiale obligatoire : les engagements étaient de 200 volontaires en 2005, 122 en 2006, 86 en 2007, et 119 en 2008, avec des taux de remplissage - pour les mêmes années - respectivement de 89 %, 83 %, 78 % et 80 %. En 2008, l'établissement a enregistré un résultat de 11 325 journées/stagiaires contre 10 380 recensés en 2007.

Le SDIS déclare calculer son coût de journée « formation » d'après le budget de l'école rapporté au nombre de jours de l'année : ainsi, plus le nombre de journées baisse, plus le coût de la journée augmente à budget constant, considérant par ailleurs le poids des charges structurelles quels que soient les jours de formation réalisés. Il apparaît que ce mode de calcul ne permet pas une comparaison efficace du coût de la formation d'une année sur l'autre, car la logique annoncée par l'établissement ne correspond pas à celle d'une véritable comptabilité analytique.

Des actions demeurent donc à entreprendre en vue de déterminer le coût réel de la formation. L'établissement a déclaré mener une étude, en 2009, pour distinguer les coûts fixes et les coûts variables, dans le but d'affiner le coût journalier et de mesurer l'évolution du coût d'une journée/stagiaire au regard du nombre de journées/stagiaires réalisées sur l'année.

### **3 - Les objectifs d'investissement**

Le SDACR de l'Orne a été revu en 2006, prenant en considération, pour la première fois selon les dirigeants du SDIS, l'ensemble des risques (courants et particuliers) conformément aux dispositions du CGCT. Un plan d'investissement 2007-2011 a été mis en place à l'issue de la révision de ce SDACR.

Plusieurs plans établis par le conseil d'administration se sont succédé au cours de la période examinée :

- plan 2001-2004 (décision du 7 juin 2001),
- plan 2003 (décision du 4 décembre 2002),
- plan 2005-2007 (décision du 11 octobre 2004),
- plan 2007-2011 (décision du 19 octobre 2006)
- plan pluriannuel d'investissement 2008 à 2011 (décision du 5 octobre 2007).

Le plan 2007-2011 a été réactualisé pour donner lieu à un plan pluriannuel d'investissement 2008-2011, qui prévoit un financement par l'emprunt à raison d'un montant maximal de 3 M€ par an sur l'ensemble de la période, les dépenses étant réparties entre les opérations immobilières - relatives à la réhabilitation des casernes - et le renouvellement du parc de véhicules.

Si la gestion des investissements est planifiée, la succession des plans illustre la difficulté qu'a connu le SDIS pour cibler avec précision ses dépenses d'investissement avant la définition d'un véritable SDACR en 2006 : seul le plan 2007-2011, réactualisé en 2007, repose sur un ciblage précis et quantifié des objectifs du SDACR, même si celui-ci ne précise pas les délais nécessaires quant à leur réalisation.

Le SDIS s'est efforcé de rationaliser son parc de véhicules. Il a été réduit à 293 unités par délibération du conseil d'administration du 19 octobre 2006, alors qu'on en comptait 385 en 2001 et 308 en 2006. La nouvelle configuration de ce parc est jugée plus rationnelle par le dernier rapport de la mission d'inspection de la défense et de la sécurité civile qui relève son état opérationnel satisfaisant. La réduction à 12 ans de l'âge moyen du parc est le signe de la mise à la réforme de véhicules devenus obsolètes.

#### **4 - Les objectifs afférents aux personnels volontaires**

##### La gestion des effectifs

Les effectifs du SDIS de l'Orne sont composés à plus de 90 % d'effectifs volontaires, ce qui démontre leur importance.

Lors de sa séance du 16 juin 2004, le conseil d'administration a examiné la situation du volontariat dans le département, concluant à la nécessité d'un plan d'actions pluriannuel. Un plan, approuvé le 26 mai 2005 par le comité consultatif départemental des SPV, a été approuvé par délibération du conseil d'administration du 3 juin 2005. Pour améliorer le recrutement des SPV, le SDIS de l'Orne a depuis signé 39 conventions de disponibilité, notamment avec les communes et 11 entreprises ont bénéficié du dispositif mécénat en 2007 ; par ailleurs une procédure "label employeur partenaire" des sapeurs-pompiers de l'Orne commence à être mise en œuvre. Le SDIS de l'Orne s'efforce d'amplifier les effectifs de SPV pour éviter un déficit de présence dans les plus petits centres d'incendie et de secours et conforter les gardes et astreintes dans les autres.

Les effectifs SPV ont atteint leur sommet en 2005 avec 1 360 personnels, mais ils ont depuis connu une décreue qui les a ramenés à leur niveau de 2001-2003. Selon le bilan d'activité de 2007, publié par le SDIS, 86 recrutements ont été constatés pour 146 départs. L'ancienneté moyenne de départ est de 12 ans.

Malgré les efforts du service de promotion du volontariat, le résultat au 31 décembre 2007 par rapport à l'objectif de recrutement des SPV restait décevant, avec 55 % de réalisation. Selon la direction des ressources humaines, le SDIS doit faire face à deux difficultés majeures : recruter des SPV dans la tranche d'âge 25-35 ans et fidéliser les SPV au-delà de 12 ans d'ancienneté.

##### La prestation de fidélité et de reconnaissance

La prestation de fidélité et de reconnaissance (PFR) est un régime de retraite des SPV prévu par la loi n° 96-370 du 3 mai 1996, appelé à remplacer l'allocation de vétérance versée jusqu'ici aux SPV retraités. Ce nouveau régime de retraite, instauré en 2005, permet de bénéficier d'une indemnité annuelle minimum de 450 € sous réserve de 20 ans d'ancienneté, avec un

maximum de 1 800 € en cas d'ancienneté supérieure à 35 ans. La gestion de ce régime de retraite par répartition a été confiée à CNP Assurances par l'association nationale de la PFR, créée pour la circonstance. Il est financé par une contribution publique versée annuellement par les SDIS, à raison actuellement de 375 € par pompier actif. Chaque sapeur-pompier doit verser une cotisation obligatoire à titre personnel (environ 52 € par an), revalorisée chaque année.

Le SDIS de l'Orne a versé pour sa part les montants suivants : 0,42 M€ en 2005, 0,47 M€ en 2006 et 0,49 M€ en 2007, ce qui représente 6 % de ses charges nettes de personnel. Outre le coût financier, il a fallu réadapter les logiciels pour reproduire les données conformes aux spécifications demandées par l'assureur, et mettre à jour et à fournir les fichiers d'informations nominatives avec des degrés de précision jugés très pénalisants en termes de charge de travail. Il a été également nécessaire de mettre en place les modalités de récupération des cotisations personnelles obligatoires des SPV gérées par le SDIS au bénéfice de CNP Assurances sans retour en termes de frais de gestion. Toujours selon le SDIS, la charge de travail consécutive à la mise en place de ce régime de retraite *"dont la gestion est confiée au secteur privé"* représente la moitié d'un équivalent temps plein. *"En outre, la convention spécifique au régime de PFR des SPV précise dans son article 8 que le montant de la contribution publique dû pour l'année en cours est fixé avant le 20 avril de l'année alors que les budgets doivent être votés avant le 31 mars"*.

Dans le cas du SDIS de l'Orne, le nombre moyen de SPV partant en retraite chaque année est de 20, considérant que la population moyenne des SPV retraités est d'environ 500 personnes. Les prestations versées aux SPV au regard de la contribution publique versée pour 2005, 2006, et 2007 sont respectivement les suivantes : 2 921 €, 7 750 €, et 10 037 €, sans commune mesure avec les contributions publiques annuelles versées par le SDIS de l'Orne sur les mêmes années et mentionnées supra.

L'objectif de la PFR était à l'origine de permettre une fidélisation des SPV sur le long terme, les bénéfices n'étant perceptibles pour les intéressés que sur la base d'une ancienneté de 20 ans. Pour autant, dans le cas du SDIS de l'Orne, l'ancienneté réelle de ces personnels ne dépasse pas 12 ans tandis que les effectifs sont en régression depuis 2005. Les objectifs en termes d'intéressement et de fidélisation ne sont donc pas atteints.

A l'exemple du SDIS de l'Orne, il est donc possible de s'interroger sur les choix opérés pour la mise en application de ce nouveau régime de retraite des SPV, en comparant le niveau de la contribution publique due annuellement par le SDIS et le niveau des rémunérations obtenues en retour. Selon le SDIS, les effets recherchés par cette mesure auraient pu être obtenus en laissant les SDIS gérer en direct une allocation de vétérance ou une retraite des SPV revalorisée ou bonifiée. L'effort financier de la collectivité aurait été progressif et limité à ses propres besoins, tandis que sa participation à un régime de retraite "particulier" constitue un apport financier géré par le secteur privé.

### **5 - Les objectifs liés aux effets de synergie**

Une convention d'assistance mutuelle a été signée avec les SDIS limitrophes du département de l'Orne pour assurer la sécurité des communes dans le cadre des risques courants.

Cette convention a privilégié la formation. Une partie des infrastructures du plateau technique a été réalisée en coopération conventionnée avec des partenaires extérieurs (EDF, GDF, lycées d'enseignement professionnel, syndicat départemental des collectivités électrifiées de l'Orne). Un logiciel de formation à distance a également été mis en place en collaboration avec les SDIS de la Sarthe et du Morbihan. Chaque année, une formation initiale de plusieurs mois est désormais organisée par l'école départementale du SDIS de l'Orne au bénéfice des nouvelles recrues SPP des SDIS de la région Basse-Normandie ; les plateaux techniques sont

occasionnellement mis à disposition des SDIS voisins (Sarthe, Mayenne, Calvados). Enfin, une session de formation initiale de lieutenants SPV est en cours d'organisation avec les SDIS de la Manche et de la Sarthe.

Le SDIS de l'Orne a engagé une réflexion avec le Conseil général pour la mise en place d'un groupement d'achat. Dans le domaine des équipements, le SDIS de l'Orne participe depuis cette année à un groupement d'achat interdépartemental dans le cadre de l'achat d'engins de secours et de lutte anti-incendie.

#### **IV - L'évolution de l'activité**

Par rapport aux statistiques moyennes nationales établies pour 2007, le nombre global des interventions du SDIS de l'Orne se situe dans la strate basse. Il manifeste en revanche une activité élevée en matière de visites de préventions et de visites d'établissements recevant du public.

L'articulation des activités du SDIS avec celles de même nature des établissements hospitaliers est une forte préoccupation du conseil d'administration qui a estimé, dans une délibération du 3 juin 2003, que le SDIS de l'Orne a supporté un coût net de l'ordre de 85 000 € consécutivement à la fermeture de plusieurs établissements hospitaliers. Selon les dirigeants du SDIS, cet accroissement de charges résulte notamment de l'allongement des trajets et d'une plus longue mobilisation du personnel.

| <b>Nombre d'interventions</b>                         | <b>2002</b>  | <b>2003</b>   | <b>2004</b>   | <b>2005</b>   | <b>2006</b>   | <b>2007</b>   |
|---|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Lutte contre les incendies                            | 1 602        | 1 911         | 1 606         | 1 818         | 1 598         | 1 358         |
| Accidents liés à l'environnement                      | 204          | 308           | 177           | 109           | 264           | 432           |
| Accidents ne nécessitant que des secours aux victimes | 3 845        | 6 090         | 6 563         | 6 817         | 7 440         | 7 879         |
| Accidents de circulation                              | 1 649        | 1 599         | 1 522         | 1 554         | 1 675         | 1 615         |
| Sorties diverses                                      | 921          | 1 189         | 1 151         | 890           | 984           | 1 150         |
| Dont : destruction d'hyménoptères                     | 201          | 386           | 351           | 179           | 169           | 175           |
| <b>Total des interventions</b>                        | <b>8 221</b> | <b>11 907</b> | <b>11 019</b> | <b>11 188</b> | <b>11 961</b> | <b>12 434</b> |
| Visites de prévention                                 | 541          | 461           | 386           | 592           | 667           | 580           |

Source : SDIS de l'Orne

*NB* : les visites de prévention répertoriées concernent les établissements recevant du public (ERP) hors études, hors permis de construire industrie et hors carences.

Le nombre d'interventions s'est accru de 51 % entre 2002 et 2007, avec une moyenne annuelle de 10 986 interventions, en net recul par rapport à la période 1997-2001 où la moyenne annuelle constatée était de 13 278 interventions. La durée de ces interventions est cependant plus élevée (+ 30 % entre les deux périodes).

63 % des interventions effectuées en 2007 concernaient le secours aux personnes contre 47 % en 2002. Inversement, les interventions "incendie" en 2007 représentaient 11 % des interventions, contre 19,5 % en 2002.

Les statistiques détaillées relatives au secours des personnes à domicile n'ont pas été produites.

## **V – Le budget et la situation financière**

Au titre de l'année 2008, le procès-verbal du conseil d'administration du SDIS en date du 27 novembre 2007, fait part d'un budget de 21,7 M€ (17,55 M€ hors opérations d'ordres), dont 13,8 M€ au titre du fonctionnement et 7,9 M€ au titre de l'investissement.

La comparaison des ratios financiers du SDIS de l'Orne avec ceux des SDIS de sa catégorie le situe dans la strate plus faible en matière de dépenses réelles et de charges de personnel par habitant, ce dernier élément étant en cohérence avec la part prépondérante des SPV et la faiblesse des effectifs de pompiers professionnels.

En revanche, l'Orne se distingue au sein de sa catégorie par l'importance de la contribution du Département au regard de celles des communes et EPCI.

### **1 – La fiabilité des comptes**

Les dotations aux amortissements et aux provisions, les cessions immobilières, ainsi que le rattachement des charges et des produits ont fait l'objet d'analyse et de revues de procédures sur l'exercice 2006. Seules les interventions du SDIS consécutives à l'indisponibilité des transporteurs sanitaires privés appellent des commentaires du point de vue de la fiabilité des comptes.

Le SDIS de l'Orne réalise en effet de nombreuses interventions à la demande du médecin régulateur par suite de l'indisponibilité des transporteurs sanitaires privés. Ces interventions, hors du champ des missions dévolues aux SDIS définies à l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 96-370 du 3 mai 1996, sont soumises au paiement d'un forfait par les établissements hospitaliers (article L 1424-42 du CGCT).

L'état des interventions pour la période de novembre et décembre 2006 a fait l'objet d'une émission de titre de recettes le 23 avril 2007 - soldé par le comptable - pour la somme de 42 315,00 €, soit 17,5 % du montant réalisé au compte 7061 "*prestations soumises à facturations*".

La dernière facture de l'exercice 2007 concernant les interventions à la demande du médecin régulateur par suite de carence couvre la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2007 pour la somme de 70 140,00 €. Les mois suivants n'ont pas fait l'objet d'un rattachement à l'exercice puisque le compte 418 "*redevable - produits non encore facturés*", prévu à cet effet, ne figure pas dans le compte de gestion 2007 présenté par le comptable.

D'ailleurs, le compte 418 ne figure pas plus au compte de gestion de l'exercice 2006. Les dispositions de l'instruction budgétaire n° 03-069-M61 du 15 décembre 2003 modifiée, qui précise, en son chapitre 6, les modalités de rattachement des charges et produits n'ont donc pas été appliquées.

### **2 - L'évolution des résultats**

Les états financiers établis sur les cinq dernières années (2003 et 2007) ont fait l'objet d'un traitement par soustraction des comptes afférents aux remboursements sur charges de personnel (comptes 6419 et 6459) et des comptes d'opérations d'ordre relatifs aux amortissements (comptes 68 et 28).

| <i>en milliers d'€</i>  | <b>2003</b>   | <b>2004</b>   | <b>2005</b>   | <b>2006</b>   | <b>2007</b>   |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b>   |               |               |               |               |               |
| <b>PRODUITS</b>   | <b>11 448</b> | <b>11 744</b> | <b>12 072</b> | <b>13 027</b> | <b>13 490</b> |
| <i>dont participation du département</i>                          | 6 126         | 6 346         | 6 682         | 7 546         | 7 886         |
| <i>dont participation des communes</i>                            | 1 214         | 1 237         | 1 140         | 1 164         | 1 172         |
| <i>dont EPCI</i>  | 3 578         | 3 646         | 3 846         | 3 928         | 4 010         |
| <i>dont interventions facturées aux tiers</i>                     | 361           | 374           | 281           | 334           | 382           |
| <b>CHARGES</b>  | <b>9 193</b>  | <b>9 437</b>  | <b>10 333</b> | <b>10 497</b> | <b>10 964</b> |
| <i>dont charges nettes de personnel</i>                           | 6 566         | 6 838         | 7 652         | 7 676         | 8 141         |
| <i>dont charges à caractère général</i>                           | 2 529         | 2 484         | 2 601         | 2 793         | 2 793         |
| <i>dont subventions accordées</i>                                 | 26            | 26            | 27            | 27            | 27            |
| <i>dont autres charges</i>  | 71            | 89            | 52            | /             | 1             |
| <b>RESULTAT BRUT DE FONCTIONNEMENT</b>                            | <b>2 255</b>  | <b>2 307</b>  | <b>1 739</b>  | <b>2 530</b>  | <b>2 526</b>  |
| <b>ANNUITE DE LA DETTE</b>  | <b>541</b>    | <b>377</b>    | <b>386</b>    | <b>414</b>    | <b>525</b>    |
| <i>dont intérêts</i>  | 115           | 72            | 68            | 83            | 109           |
| <i>dont capital (hors remboursements anticipés)</i>               | 426           | 305           | 318           | 331           | 416           |
| <b>EPARGNE BRUTE</b>  | 2 140         | 2 235         | 1 671         | 2 447         | 2 417         |
| <b>SOLDE NET</b>  | <b>1 714</b>  | <b>1 930</b>  | <b>1 353</b>  | <b>2 116</b>  | <b>2 001</b>  |
| <b>INVESTISSEMENT</b>   |               |               |               |               |               |
| <b>RECETTES (hors emprunts)</b>                                   | <b>1 977</b>  | <b>942</b>    | <b>3 740</b>  | <b>737</b>    | <b>581</b>    |
| <i>dont subventions</i>   | 39            | 70            | 62            | 336           | 58            |
| <i>dont DGE</i>   | 85            | 67            | 82            | 33            |               |
| <i>dont FCTVA</i>   | 705           | 633           | 264           | 368           | 523           |
| <b>DEPENSES (hors dettes)</b>                                     | <b>3 570</b>  | <b>3 288</b>  | <b>4 461</b>  | <b>3 578</b>  | <b>2 756</b>  |
| <i>dont dépenses d'équipement (cptes 21, 22, 23)</i>              | 1 712         | 2 388         | 3 380         | 2 692         | 2 528         |
| <b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>                                  | <b>-1 593</b> | <b>-2 346</b> | <b>-721</b>   | <b>-2 841</b> | <b>-2 175</b> |
| <i>Capacité/Besoin de financement</i>                             | -1 593        | -2 346        | -721          | -2 841        | -2 175        |
| <i>Autofinancement (solde net fonctionnement)</i>                 | 1 714         | 1 930         | 1 353         | 2 116         | 2 001         |
| <i>Emprunts (hors refinancement et hors lignes de trésorerie)</i> |               |               | 500           |               | 1 600         |
| <i>Solde</i>  | 121           | - 416         | 1 132         | - 725         | 1 426         |
| <b>Variation FONDS DE ROULEMENT</b>                               | <b>121</b>    | <b>- 416</b>  | <b>1 132</b>  | <b>-725</b>   | <b>1 426</b>  |
| FDR clôture exercice précédent                                    | 1 441         | 1 562         | 1 146         | 2 278         | 1 553         |
| <b>RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12 (FDR)</b>                         | <b>1 562</b>  | <b>1 146</b>  | <b>2 278</b>  | <b>1 553</b>  | <b>2 979</b>  |
| <i>Solde des Restes à réaliser (RAR)</i>                          | -1 238        | - 205         | -1<br>277     | + 356         | - 759         |
| <b>RESULTAT DE CLOTURE APRES RAR</b>                              | <b>324</b>    | <b>941</b>    | <b>1 001</b>  | <b>1 909</b>  | <b>2 220</b>  |
| <i>FDR en jours de dépenses (gestion + intérêt de la dette)</i>   | 61            | 44            | 80            | 54            | 98            |
| <b>STOCK DE LA DETTE AU 31/12 /N</b>                              | <b>1 677</b>  | <b>1 372</b>  | <b>1 554</b>  | <b>1 223</b>  | <b>2 407</b>  |

Source : comptes de gestion + comptes administratifs

### La section de fonctionnement

Si les charges de personnel ont augmenté de 24 % entre 2003 et 2007, notamment entre 2004 et 2005 (+ 12 %), les charges à caractère général sont maîtrisées. Le financement par le Conseil général - principal contributeur du SDIS - est en croissance soutenue sur l'ensemble de la période (+ 28,7 %). Les contributions des EPCI suivent une évolution plus limitée (+ 12 % sur la période) et celles des communes, qui versaient auparavant le contingent d'incendie, sont en légère régression (-3,4 %). Ces ressources d'origine publique constituent la quasi-totalité des recettes de fonctionnement du SDIS, les interventions facturées restant marginales.

Une analyse financière rétrospective et prospective a été commandée par le SDIS de l'Orne auprès d'un consultant externe. Selon cette étude, la croissance pour les charges de personnel entre 2004 et 2005 est issue de l'augmentation du coût des SPV, du fait de la conjugaison d'un effet quantité (croissance soutenue des effectifs SPV jusqu'en 2005) et d'un effet prix (augmentation des allocations vétérances, et mise en place en 2005 de la prime supplémentaire de

fidélité et de reconnaissance). Les dépenses de vacances versées aux SPV depuis 2002 ont augmenté de 35 %, du fait de plusieurs facteurs : croissance du coût des interventions (+ 37 %), allongement du temps moyen des interventions (+ 32 % entre 1994 et 2004), augmentation sensible du coût de la formation (+ 83 %), développement des gardes et astreintes à partir de 2004 (+ 7 %).

De 2003 à 2007, la section de fonctionnement du SDIS de l'Orne se caractérise par une augmentation moins rapide des produits que celle des charges (+ 17,8 % contre + 19,2 %). Il n'en reste pas moins que l'établissement dégage un résultat brut de fonctionnement confortable (19,7 % en 2003 et 18,7 % en 2007 du total de produits).

Il paraît évident, à la lecture des délibérations du conseil d'administration de l'établissement, que le Conseil général de l'Orne a consenti à une prise en charge croissante des ressources du SDIS et que les contributions des communes et EPCI évoluent depuis 2003 en fonction de l'indice des prix à la consommation (cf. délibération du 19 décembre 2006 relative au budget primitif 2007).

### La section d'investissement

Les dépenses d'équipement ont connu un pic en 2005, puis ont connu une diminution.

Sur la période, l'autofinancement a permis de limiter le recours à l'emprunt au cours de deux exercices sur cinq.

L'analyse financière réalisée par le consultant externe indique que le SDIS de l'Orne a su adapter ses dépenses de gestion en dépit d'une certaine faiblesse de ses ressources. Si à compter de 1999, le SDIS a dû contenir ses dépenses de fonctionnement pour dégager un fort autofinancement, c'est que ce dernier était nécessaire pour assurer le remboursement des emprunts transférés par les communes lors de la départementalisation, ce qui, momentanément, a placé le SDIS de l'Orne parmi les SDIS les plus endettés de la 4<sup>ème</sup> catégorie.

En 2007, le financement des dépenses d'équipement de 2,5 M€ a été pour partie assuré par un emprunt de 1,6 M€.

### L'endettement

Le stock de la dette reste modéré, le recours à l'emprunt pour financer les équipements étant resté limité au cours des cinq années examinées.

Ce stock, fin 2007, est peu supérieur à la capacité d'autofinancement de la même année.

L'annuité de la dette a peu évolué au cours de la même période, représentant environ 1/5<sup>ème</sup> du résultat brut de fonctionnement.

La situation actuelle de l'endettement offre au SDIS de l'Orne une marge de manœuvre conséquente. Le SDIS a décidé d'en tirer parti pour élaborer le plan d'équipement pluriannuel 2008-2011.

### Le fonds de roulement et trésorerie

Le résultat de clôture, correspondant au fonds de roulement global, se caractérise par une nette progression de 2003 à 2007 (respectivement 1,6 M€ et 3 M€, soit + 90,6 % sur la période). Cette augmentation est encore plus sensible en considérant le résultat de clôture après restes à réaliser : 0,3 M€ en 2003 et 2,2 M€.

## L'analyse des ratios

### a/ Les ratios d'ordre comptable

Les principaux ratios/habitants du SDIS de l'Orne sont comparés ci-après aux ratios moyens établis par le ministère de l'intérieur et la direction générale de la comptabilité publique.

| <i>en €/habitant</i>                                    | 2003        | 2006        | *valeur moyenne des départements 2006 | 2007        |
|---|-------------|-------------|---------------------------------------|-------------|
| <b>PRODUITS</b>   | <b>39,1</b> | <b>44,5</b> |                                       | <b>46,1</b> |
| <i>dont participation du département</i>                | 20,9        | 25,8        | 29,4                                  | 26,9        |
| <i>dont participation des communes</i>                  | 4,1         | 3,9         | } 14,42                               | 4,0         |
| <i>dont EPCI</i>  | 12,2        | 13,4        |                                       | 13,7        |
| <i>dont interventions facturées aux tiers</i>           | 1,2         | 1,1         | 2,5                                   | 1,3         |
| <b>CHARGES</b>  | <b>31,4</b> | <b>35,9</b> | 56,7                                  | <b>37,5</b> |
| <i>dont charges nettes de personnel</i>                 | 22,4        | 26,2        | 44,1                                  | 27,8        |
| <i>dont charges à caractère général</i>                 | 8,6         | 9,5         |                                       | 9,5         |
| <b>RESULTAT BRUT DE FONCTIONNEMENT</b>                  | <b>7,7</b>  | <b>8,6</b>  |                                       | <b>8,6</b>  |
| <b>ANNUITE DE LA DETTE</b>                              | 1,8         | 1,4         |                                       | 1,8         |
| <b>SOLDE NET</b>  | 5,9         | 7,2         |                                       | 6,8         |
| <b>RECETTES INVESTISSEMENT (hors emprunts)</b>          | <b>6,7</b>  | <b>2,5</b>  |                                       | <b>1,9</b>  |
| <b>DEPENSES INVESTISSEMENT (hors dettes)</b>            | <b>12,2</b> | <b>12,2</b> | 14,8                                  | <b>9,4</b>  |
| <b>TOTAL DE LA DETTE BANCAIRE ET ASSIMILEE AU 31/12</b> | <b>18,3</b> | <b>19,1</b> |                                       | <b>22,4</b> |

\* statistiques « infodis » du ministère de l'intérieur

La structure des postes financiers de la section de fonctionnement est résumée comme suit :

| <b>en %</b>                                   | <b>2003</b> | <b>2007</b> |
|---|-------------|-------------|
| <b>PRODUITS</b>                               | <b>100</b>  | <b>100</b>  |
| <i>dont participation du département</i>      | 53,5        | 58,4        |
| <i>dont participation des communes</i>        | 10,6        | 8,7         |
| <i>dont participation des EPCI</i>            | 31,2        | 29,7        |
| <i>dont interventions facturées aux tiers</i> | 3,1         | 2,8         |
| <i>dont autres produits</i>                   | 1,6         | 0,4         |
| <b>CHARGES</b>                                | <b>100</b>  | <b>100</b>  |
| <i>dont charges nettes de personnel</i>       | 71,4        | 74,2        |
| <i>dont charges à caractère général</i>       | 27,5        | 25,4        |
| <i>dont subventions</i>                       | 0,2         | 0,2         |
| <i>dont autres charges</i>                    | 0,9         | 0,2         |

Source : comptes de gestion + comptes administratifs

Les charges à caractère général représentent un peu plus d'un quart de l'ensemble des charges, la majeure partie revenant logiquement aux frais de personnel (71,4 % en 2003 et 74,2 % en 2007).

Si le SDIS de l'Orne se caractérise par une faible participation du Conseil général en comparaison avec les autres SDIS de même catégorie, il est cependant constaté une participation croissante de la collectivité dans les ressources de fonctionnement du SDIS.

Sur la période, le département de l'Orne augmente nettement sa participation qui atteint presque 60 %, alors que la suppression de la contribution obligatoire des communes et de leurs

groupements, initialement prévue pour 2008, ne devrait pas être effective avant 2010, résultat d'un choix politique de limitation des participations communales.

*b/ Les ratios d'ordre financier*

- le ratio de capacité d'autofinancement (CAF)

| définition                                    | 2003    | 2006    | valeur moyenne des SDIS de catégorie 4 | 2007    |
|---|---------|---------|--|---------|
| <i>CAF / produits de fonctionnement réels</i> | 14,97 % | 18,60 % | 10,37 %                                | 14,83 % |

- les ratios sur le patrimoine

| définition  | 2003    | 2006    | valeur moyenne des SDIS de catégorie 4 | 2007    |
|---|---------|---------|--|---------|
| <b>taux de vétusté des constructions :</b><br><i>amortissement des constructions/constructions (valeur brute)</i> | 0,97 %  | 2,29 %  | 5,01 %                                 | 3,08 %  |
| <b>taux de vétusté du matériel :</b> <i>amortissement du matériel /matériel (valeur brute)</i>                    | 69,67 % | 63,00 % | 49,9 %                                 | 67,35 % |

- les ratios relatifs au poids de la dette

| définition  | 2003    | 2006     | valeur moyenne des SDIS de catégorie 4 | 2007     |
|---|---------|----------|--|----------|
| <i>encours de dettes bancaires/produits de fonctionnement réels</i> | 171 j   | 157 j    | 82 j                                   | 189 j    |
| <i>encours de dettes bancaires / CAF</i>                            | 3,1 ans | 2,32 ans | 2,17 ans                               | 3,41 ans |

Sur le constat du taux de vétusté, le SDIS a établi un plan pluriannuel d'équipement 2008-2011.

### **3 - Le plan pluriannuel 2008-2011**

Le conseil d'administration du 5 octobre a fixé les orientations budgétaires pluriannuelles sur les années 2008-2011. Il est exposé dans le tableau suivant et comparé aux données du compte administratif 2007.

| <i>En M€</i>   | <i>CA<br/>2007</i> | <b>2008</b>  | <b>2009</b>  | <b>2010</b>  | <b>2011</b>  | <i>évolution %<br/>2008/2007</i> | <i>évolution %<br/>2011/2008</i> |
|--|--------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------------------------|----------------------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b>  |                    |              |              |              |              |                                  |                                  |
| <b>PRODUITS</b>  | <b>13,65</b>       | <b>13,85</b> | <b>14,32</b> | <b>14,80</b> | <b>15,31</b> |                                  | + 10,5 %                         |
| <i>dont participation du département</i>   | 7,89               | 8,28         | 8,65         | 9,04         | 9,45         | 5%                               | + 14,1 %                         |
| <i>dont participation des communes et EPCI</i>   | 5,18               | 5,28         | 5,37         | /            | /            | 1,95%                            |                                  |
| <i>Part des communes et des EPCI supprimée<br/>à partir de 2010 et versée par le<br/>département</i> |                    |              |              | 5,46         | 5,56         |                                  |                                  |
| <i>Recettes propres (dont remboursement des<br/>interventions SDIS)</i>                              | 0,38               | 0,29         | 0,30         | 0,30         | 0,30         |                                  | + 3,4 %                          |
| <b>CHARGES</b>   | <b>12,60</b>       | <b>13,85</b> | <b>14,32</b> | <b>14,80</b> | <b>15,31</b> |                                  | + 10,5 %                         |
| <i>dont charges de personnel</i>   | 5,52               | 5,77         | 5,98         | 6,20         | 6,33         | 4%                               | + 9,7 %                          |
| <i>dont charges à caractère général</i>  | 2,79               | 3,41         | 3,48         | 3,54         | 3,62         | 3,6 %                            | + 6,2 %                          |
| <i>dont frais de lutte et allocation vétérance<br/>SPV</i>   | 2,68               | 2,88         | 2,99         | 3,09         | 3,20         | 2%                               | + 11,1 %                         |
| <i>dont intérêts de la dette</i>   | 0,11               | 0,25         | 0,34         | 0,40         | 0,45         |                                  | + 80 %                           |
| <i>dont charges d'amortissement</i>  | 1,47               | 1,54         | 1,53         | 1,57         | 1,71         |                                  | + 11 %                           |
| <b>INVESTISSEMENT</b>  |                    |              |              |              |              |                                  |                                  |
| <b>RECETTES (hors emprunts)</b>  | <b>1,99</b>        | <b>1,96</b>  | <b>1,92</b>  | <b>2,15</b>  | <b>2,21</b>  |                                  | + 12,75 %                        |
| <i>dont autofinancement</i>  | 1,47               | 1,54         | 1,53         | 1,57         | 1,71         |                                  | + 11 %                           |
| <i>dont FCTVA</i>  | 0,52               | 0,42         | 0,39         | 0,58         | 0,50         |                                  | + 19 %                           |
| <b>DEPENSES</b>  | <b>3,17</b>        | <b>3,70</b>  | <b>3,68</b>  | <b>3,64</b>  | <b>3,74</b>  |                                  | + 1 %                            |
| <i>dont remboursement capital de la dette</i>  | 0,64               | 0,70         | 0,68         | 0,64         | 0,75         |                                  | + 7,1 %                          |
| <i>dont plan d'équipement</i>  | /                  | 3,00         | 3,00         | 3,00         | 3,00         |                                  | ns                               |
| <b>EMPRUNT A MOBILISER</b>   | <b>1,6</b>         | <b>1,74</b>  | <b>1,76</b>  | <b>1,49</b>  | <b>1,54</b>  |                                  |                                  |
| EPARGNE NETTE (hors FCTVA)   | 1,48               | 0,84         | 0,85         | 0,93         | 0,96         |                                  | + 14,3 %                         |
| Taux d'épargne nette prévisionnel  | ns                 | 6 %          | 6 %          | 6,2 %        | 6,3 %        |                                  | + 5 %                            |
| Capacité de désendettement   | 3,41               | 4,3          | 5,9          | 6,5          | 6,4          |                                  |                                  |

Source : délibération du conseil d'administration du 5 octobre 2007 + compte administratif 2007

Ce plan prévoit une montée en charge de la participation du Département dans la perspective de la suppression à partir de 2010 des participations des communes et des EPCI. Il a pour objectif principal le financement d'un plan d'équipement, prévu initialement d'un montant de 12 M€ en 4 ans, et ramené depuis à 9 M€. Dans ces conditions, la mise en œuvre financière devrait en être facilitée et la répercussion sur le Département de la suppression des participations communales amoindrie. Le plan a fixé un objectif de taux d'épargne minimal de 6 %. La délibération du 5 octobre 2007 pose également un principe d'équilibre entre l'autofinancement et le recours à l'emprunt.

### **Conclusion**

La situation financière du SDIS est globalement saine sur l'ensemble de la période. Cependant, elle se caractérise par un endettement progressif pour financer les investissements futurs, alors que ses capacités de financement, au regard du fonds de roulement et du fait d'un recours systématique aux lignes de trésorerie, offrent des marges de manœuvre qu'il convient d'exploiter au préalable. Enfin, la participation du Conseil général, bien que représentant 60 % des contributions des collectivités territoriales, reste inférieure à ce qui est constaté pour les autres SDIS de même catégorie.

Les dépenses réalisées par le SDIS de l'Orne depuis 2001 ne se sont pas traduites par un accroissement des moyens, car elles ont avant tout permis de financer le coût croissant de gestion et de faire face aux contraintes liées à la départementalisation, tout en rationalisant les moyens opérationnels.

### **Principales recommandations**

- les délégations de signatures accordées par l'ordonnateur pourraient être précisées dans le sens d'une meilleure complémentarité des compétences ;
- une formalisation plus poussée des procédures de contrôle des stocks en magasin serait de nature à les sécuriser davantage ;
- une comptabilité analytique plus précise permettrait d'estimer correctement le coût de la journée « formation » ;
- s'agissant des comptes, le rattachement des charges et des produits à l'exercice devrait être systématiquement appliqué ;
- une veille attentive devrait être exercée en ce qui concerne la progression des charges de fonctionnement par rapport à celle des recettes de cette même section.

## **REPONSE DE L'ORDONNATEUR**

Réponse de Monsieur Alain Lambert, président en exercice, en date du 2 juillet 2009